

ON EN PARLE

« Sopargem revalorise la part de deux de ses SCPI »

« En ce début d'année, Sopargem a revalorisé le prix des parts de Pierre 48 et de Novapierre 1. La première passe de 450 à 500 euros et la seconde de 310 à 323 euros. Pierre 48 est une SCPI (société civile de placement immobilier) atypique. Elle ne distribue aucun revenu, étant investie dans des appartements soumis à la loi de 1948, en viager ou en nue-propriété. Ce produit s'adresse notamment aux personnes fortement imposées, leur permettant de réaliser une économie fiscale. A l'inverse, Novapierre 1 est une SCPI murs de magasins distribuant des revenus réguliers. Cette année, il est prévu le versement d'un acompte sur dividende trimestriel de 5 euros par part. Particularité de cette SCPI, il est possible d'acheter uniquement la nue-propriété au prix de 209,95 euros par part (65% de la pleine propriété) pour un démembrement d'une durée de dix ans. »